



## Conseil économique et social

Distr. limitée  
23 juin 2004  
Français  
Original: anglais

**Pour suite à donner**

---

### Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

**Seconde session ordinaire de 2004**

13-17 septembre 2004

Point 10 de l'ordre du jour provisoire\*

### Projet de descriptif de programme de pays\*\*

#### Guatemala

#### *Résumé*

La Directrice générale présente pour examen et observations le projet de descriptif de programme de pays relatif au Guatemala. Le Conseil d'administration est invité à approuver le budget indicatif global pour la période 2005-2008, qui envisage un prélèvement de 3 648 000 dollars sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et un prélèvement de 18 478 000 dollars sur les autres ressources, sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales. C'est à titre exceptionnel que le descriptif de programme de pays est présenté au Conseil d'administration, à sa seconde session ordinaire, parce que le Gouvernement a autorisé un délai dans la mise au point du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et que les fonds et programmes des Nations Unies se sont efforcés de synchroniser la présentation de leurs descriptifs de programmes de pays.

\* E/ICEF/2004/12.

\*\* Conformément à la décision 2004/4 du Conseil d'administration (E/ICEF/2002/8), le présent descriptif sera révisé et affiché sur le site Web de l'UNICEF en octobre 2004, en même temps que le tableau récapitulatif des résultats. Le descriptif et le tableau récapitulatif seront ensuite approuvés par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2005.



## Données de base

(2002, sauf indication contraire)

Nombre d'enfants de moins de 18 ans (en millions) . . . . .	6,0
TMM5 (pour 1 000 naissances vivantes) . . . . .	49
Insuffisance pondérale (% modérée et grave) (1998/1999) . . . . .	24
Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes) (2000) . . . . .	240
Taux d'inscription à l'école primaire (% net, garçons/filles) (2000) . . . . .	86/82
Élèves qui atteignent la cinquième année de scolarité (%) (1999) . . . . .	72
Accès à une eau plus salubre (%) (2000) . . . . .	92
Taux de prévalence du VIH chez les adultes (%) (2001) . . . . .	1,0
Enfants qui travaillent (% , mineurs âgés de 5 à 14 ans) . . . . .	–
RNB par habitant (en dollars des États-Unis) . . . . .	1 750
Enfants de 1 an ayant reçu les trois doses du vaccin combiné diphtérie/coqueluche/ tétanos (DPT3) (%) . . . . .	84
Enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole (%) . . . . .	92

## La situation des enfants et des femmes

1. La démocratie est en voie de stabilisation au Guatemala, cependant que le pays commence à regarder en face les inégalités de son passé. Les principes de la Convention relative aux droits de l'enfant ont été incorporés dans la législation nationale par la loi de juillet 2003 sur la protection intégrale des enfants et des adolescents (*Ley de protección integral de la niñez y adolescencia*). Les médias étant plus attentifs aux problèmes des enfants et des femmes, l'opinion publique est plus réceptive. Dans la mise en œuvre des accords de paix de 1996, le nouveau gouvernement, élu en décembre 2003, privilégie l'investissement social dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la nutrition et de la protection.

2. Le Guatemala a une population jeune, en majorité rurale (54 %) et diversifiée : 49 % sont âgés de moins de 18 ans et 41 % se déclarent autochtones. Le pays reste très exposé au risque de catastrophes naturelles et de crises non conventionnelles, et cela bien que, depuis l'ouragan Mitch, les autorités locales et nationales aient amélioré leur capacité de planification et leurs dispositifs d'intervention en ciblant les secteurs les plus vulnérables de la population.

3. Le Guatemala est classé parmi les pays à revenu moyen mais les richesses et les opportunités sont réparties de façon très inégale. Quelque 20 % de la population perçoit 64 % du revenu total alors que les 80 % restants n'en touchent que 36 %. Au plan national, 57 % de la population vit dans la pauvreté mais le taux est encore plus élevé dans les zones rurales (82 %) et parmi les populations autochtones (76 %). La pauvreté extrême a progressé pendant la période 2000-2002, passant de 16 à 21 % et frappant un nombre croissant d'enfants dans l'ensemble du pays. Selon les estimations, près de 67 % du nombre total d'enfants âgés de moins de 5 ans et 61 % des enfants âgés de 6 à 18 ans sont pauvres et ce taux élevé a un effet débilant sur les familles et encourage le travail des enfants. Environ 507 000 enfants âgés de 7 à 14 ans (soit un cinquième des enfants de cette classe d'âge) travaillent actuellement,

et un tiers d'entre eux sont des filles. Sur une population totale de 11,2 millions, quelque 1,2 million de Guatémaltèques vivent aujourd'hui à l'étranger (dont 95 % aux États-Unis) et le rapatriement de leurs salaires constitue une source importante de revenus au niveau national. Les recettes fiscales ne représentent qu'environ 10 % du PIB (2003) et selon les projections, elles vont encore baisser, ce qui ne laisse guère d'optimisme quant à l'augmentation des dépenses sociales.

4. Malgré la conclusion d'un accord de paix spécifique sur l'identité et les droits des populations autochtones et les recommandations parallèles du Comité des droits de l'enfant, le pays n'a fait que très peu de progrès dans ce domaine, comme l'a noté le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme et des libertés fondamentales des populations autochtones. La protection juridique des populations autochtones reste insuffisante, l'investissement social limité et la participation des autochtones à la politique pratiquement inexistante. Les filles autochtones sont victimes de la discrimination fondée sur le sexe, l'âge et la culture. La majorité d'entre elles ne finissent pas leurs études primaires : elles sont employées comme domestiques ou occupées à des tâches ménagères.

5. La capacité institutionnelle globale de l'ordre juridique guatémaltèque reste faible, ce qui fait obstacle à la mise en œuvre intégrale des accords de paix. Avec le départ de la Mission de vérification des Nations Unies pour les droits de l'homme au Guatemala (MINUGUA) cette année, les perspectives de progrès sont peu encourageantes. Malgré de modestes réformes du système judiciaire, le pays ne s'est toujours pas doté d'une politique efficace pour identifier et traduire en justice les auteurs de violations des droits de l'homme. Les morts violentes se sont chiffrées au total à 4 237 en 2003 (3 631 en 2002 et 3 210 en 2001), avec une moyenne de 19 enfants et adolescents tués chaque mois dans la seule capitale. Sur les 383 personnes de sexe féminin assassinées en 2003, 75 étaient âgées de moins de 18 ans. Selon les données de la police, 306 de ces cas n'ont pas fait l'objet d'enquête approfondie. De façon générale, le système judiciaire n'inspire guère confiance, en partie à cause d'un niveau élevé d'impunité et de corruption mais aussi à cause d'une méconnaissance du fonctionnement des institutions judiciaires existantes. Le crime organisé et la violence des jeunes ont augmenté de façon alarmante au Guatemala, surtout en relation avec la consommation et le trafic des drogues illicites. Comme on signale davantage les cas de violence dans la famille, 5 490 cas ont été enregistrés en 2003, contre 1 287 en 2002.

6. En 2002, le Guatemala a traité 2 931 cas d'adoption internationale d'enfants, le chiffre le plus élevé du monde en pourcentage de population totale placée dans des familles étrangères. Dans la plupart des cas, un enfant est déclaré adoptable par un simple document certifié conforme. En 2002, le pays a adhéré à la Convention de La Haye sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale mais les modifications qu'il devait apporter à ses procédures d'adoption ont été bloquées en septembre 2003 par une décision de la Cour constitutionnelle guatémaltèque. Du coup, les procédures anciennes ont repris dans l'attente de mesures législatives harmonisant le droit national avec la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention de La Haye. Le manque de données et la méconnaissance du droit à l'enregistrement des naissances augmentent la vulnérabilité des enfants à la traite ou à l'adoption sans la protection de la Convention relative aux droits de l'enfant. Une augmentation des migrations a également contribué à fragmenter les structures familiales, ce qui a des conséquences particulièrement dangereuses pour les enfants. L'exploitation sexuelle

de l'enfant, dont on sait qu'elle est liée à la traite et aux migrations, devient une préoccupation croissante.

7. Les services sociaux de base sont insuffisants, sans approche intégrée et toujours discriminatoires quant à leur accès et à leur fourniture. Les politiques sociales ne contribuent guère à réduire l'exclusion sociale, notamment celle des enfants, des adolescents et des femmes. L'État offre peu de crèches, les services étant concentrés dans les zones urbaines. Le Guatemala a le plus faible niveau de dépenses de santé publique en Amérique centrale (0,86 % du PIB en 2003). Si le taux de mortalité des nourrissons et des enfants de moins de 5 ans a légèrement baissé en 2002 au niveau national, il reste dangereusement élevé (44 et 59%, respectivement); et il est encore plus élevé dans les zones rurales (48 et 66%) et pour les enfants autochtones (49 et 69%). Le taux de mortalité des moins de 5 ans est surtout lié aux maladies respiratoires aiguës et à la diarrhée. Malgré quelques légers progrès dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, 40 % des foyers ruraux n'ont toujours pas accès à l'eau potable et 24 % n'ont pas de service d'assainissement. Les connaissances en matière de santé génésique, de prévention du VIH/sida et de planification familiale sont limitées. Faute de protection maternelle suffisante en établissement, le taux de mortalité maternelle reste élevé, avec des chiffres trois fois supérieurs pour les populations autochtones. La majorité des accouchements dans les zones rurales (70 %) sont pratiqués par des sages-femmes ou par des membres de la famille, généralement mal équipés pour les urgences.

8. Le retard de croissance (taille/âge) a augmenté de façon particulièrement alarmante, passant de 46 % des enfants âgés de moins de 5 ans en 2000 à 49 % en 2002. On observe la même tendance chez les enfants d'âge scolaire, avec des taux plus élevés chez les enfants d'origine autochtone (65 %) et ceux qui vivent dans les zones rurales (55 %). Selon les estimations, 21 % de l'ensemble des enfants souffrent de malnutrition chronique sévère, les moins de 3 ans étant particulièrement vulnérables. Dans les zones rurales, les enfants âgés de 6 mois à 1 an nourris au sein ne reçoivent que 16 % des calories nécessaires, 35 % des protéines et 2 % du fer. Quelque 60 % de foyers guatémaltèques n'ont pas de revenus suffisants pour l'achat d'un assortiment de produits alimentaires de base. La fortification du sel avait baissé dans l'ensemble du pays, passant de 49 % en 1999 à 40 % en 2002, mais elle est remontée jusqu'à 69 % en 2003. La consommation de vitamine A est maintenant moins élevée que les années précédentes, surtout en raison d'une augmentation des sucres importés qui sont distribués sans enrichissement. Ces problèmes nutritionnels sont associés à des maladies spécifiques et s'aggravent du fait que les parents ne sont guère éduqués ou préparés.

9. Le VIH/sida continue à se propager, constituant un risque énorme pour le pays. Entre 1984 et 2003, les autorités sanitaires ont enregistré 5 769 cas. Le taux de prévalence du VIH chez les adultes était de 1,1 % en 2003 et, selon ONUSIDA, le nombre estimatif de personnes touchées dépasse actuellement 79 000 (avec une proportion croissante de femmes). On ne dispose toujours pas de données fiables sur les orphelins du sida.

10. En 2001, les taux nets de scolarisation étaient de 42 % au niveau préscolaire, 87 % dans le primaire, 30 % dans le premier cycle du secondaire (septième, huitième et neuvième années), et 17 % au niveau secondaire spécialisé. La discrimination fondée sur le sexe, surtout à l'égard des femmes mayas et des

femmes rurales, est toujours source de disparités qui se traduisent dans les taux de scolarisation nets. Pour les enfants autochtones, le taux net officiel d'accès à l'enseignement préscolaire est de 21 % (contre 35 % pour les non-autochtones), et de 71 % pour l'accès à l'école primaire (contre 84 % pour les non-autochtones). Seuls 3 élèves sur 10 inscrits finissent leur troisième année et 2 seulement finissent leur sixième année. Selon les estimations, 17 % des enfants âgés de 7 à 14 ans ne sont ni au travail ni à l'école et 418 027 adolescents âgés de 15 à 17 ans travaillent. En outre, environ 700 000 adolescents (500 000 dans les zones rurales et 200 000 dans les zones urbaines) sont à risque, faute de possibilités d'instruction, de formation professionnelle et d'emploi.

11. Des rapports de force très inégaux font obstacle à une pleine participation au Guatemala. Les Guatémaltèques connaissent mal leurs droits. La participation des enfants est dissuadée par une structure familiale autoritaire et un système éducatif qui n'encourage guère la tolérance, l'organisation des étudiants et l'exercice des droits à l'information et à l'expression d'opinions. Toutefois, les femmes, surtout les femmes rurales et les femmes autochtones, s'organisent mieux grâce aux progrès dans la mise en œuvre des accords de paix pertinents.

## **Principaux résultats obtenus et enseignements tirés de la coopération précédente (2000-2004)**

### **Principaux résultats obtenus**

12. Le programme de pays 2002-2004 avait pour objectif de mieux faire connaître les droits et d'en renforcer le respect aux niveaux national et local, avec des actions envisagées en priorité dans certaines municipalités. Cette approche a donné des résultats dans le cadre juridique, les politiques publiques et le renforcement des capacités institutionnelles. Les groupes sociaux les plus défavorisés connaissent mieux leurs droits. Les situations d'urgence (non conventionnelles) socioéconomiques sont prises en considération dans la planification nationale et locale.

13. Après 12 ans d'impasse, l'adoption de la loi sur la protection intégrale des enfants et des adolescents a marqué un changement profond par rapport à la législation antérieure, établissant clairement que les enfants avaient des droits.

14. Un dialogue très présent dans les médias s'est établi entre les partis politiques pendant la période des élections. Les candidats à la présidence ainsi que la plupart des maires et parlementaires récemment élus se sont ralliés à l'initiative « Un investissement du Guatemala : ses enfants et ses adolescents » (Guatemala invierte en su niñez y adolescencia), qui engage à investir en priorité dans l'éducation, la santé, la nutrition et la protection des enfants.

15. Le programme a donné la priorité à 13 municipalités dans cinq départements. L'élaboration de plans et politiques en faveur des enfants, des adolescents et des femmes au niveau des municipalités, a permis d'augmenter l'investissement social local. Grâce à l'assistance technique offerte aux bureaux municipaux du plan, les gouvernements locaux ont pu s'acquitter de leur mandat et développer des systèmes de suivi permettant de répertorier les formes d'exclusion qui touchent les enfants, les adolescents et les femmes. Des progrès sensibles ont été faits dans le sens d'actions intégrées pour la santé, la nutrition, l'eau et l'éducation.

16. L'UNICEF et le Ministère de la santé ont mis au point une stratégie pour utiliser au mieux les capacités des districts dans la fourniture des services de base à la population rurale exclue. Avec l'appui de l'UNICEF, le Ministère a organisé dans un hôpital public un essai officiel du programme national conçu pour prévenir la transmission du VIH de la mère à l'enfant grâce à des analyses de sang régulières et des conseils aux femmes enceintes. Plus de 6 500 femmes ont accepté de se soumettre à l'expérience au cours des 20 derniers mois. Le Ministère a également élargi les programmes d'immunisation en introduisant de nouveaux types de vaccin et des suppléments de vitamine A, ces derniers étant fournis par l'UNICEF. Des espaces adaptés aux adolescents ont été créés, proposant des soins intégrés dans les districts sanitaires. Le suivi nutritionnel a progressé grâce à des recensements nutritionnels des enfants âgés de moins de 5 ans et d'âge scolaire, contribuant ainsi à renforcer les capacités des districts sanitaires à déceler les cas de malnutrition aiguë. Les procédures de contrôle des aliments fortifiés et des micronutriments ont été améliorées. L'alimentation exclusivement au sein a également été encouragée. Pour l'eau et l'assainissement, le modèle de base d'une intervention en milieu rural par le biais de plans municipaux a été systématisé par un processus de participation. Le taux de persévérance scolaire a augmenté dans les zones rurales et indigènes, grâce à l'application à grande échelle du modèle préscolaire (De la Mano, Educame) et du modèle bilingue interculturel (Nueva Escuela Unitaria Bilingüe, ou NEUBI), caractérisés par une méthode active qui encourage la participation des parents et des communautés, et grâce à l'introduction dans les programmes de l'enseignement primaire d'une démarche scolaire active dans tout le pays.

17. D'autres conseils municipaux pour la protection de l'enfant ont été créés pour décentraliser et renforcer la protection, et l'étendre de 136 à 331 municipalités, par la participation des communautés. Des mesures telles que la liberté provisoire, la mise au service de la communauté et d'autres alternatives à la détention juvénile ont également été appuyées. Une formation spécialisée des juges a aidé à promouvoir la mise en œuvre d'une nouvelle législation concernant les enfants et les adolescents.

18. La décentralisation et l'audit social ont offert un contexte favorable pour l'autonomisation des femmes, qui ont pu développer leur capacité à mieux s'organiser, surtout dans les zones rurales, en participant au système national des conseils de développement. L'ouverture d'espaces conviviaux à l'intention des adolescents a ouvert de nouveaux accès à l'autonomie. En aidant les jeunes à s'organiser, on a contribué à faire avancer les droits des adolescents, dont le droit d'accès aux services.

19. Une stratégie a été mise au point pour réagir en cas d'urgence nutritionnelle et les municipalités se sont dotées de méthodes pour identifier les enfants vulnérables et à risque. Des alliances conclues entre les secteurs public et privé ont aidé à dispenser des soins pendant la situation d'urgence nutritionnelle créée par la crise économique du secteur du café. Le secteur privé a développé un nouveau type de complément alimentaire de substitution pour les enfants âgés de 6 à 36 mois.

### **Enseignements tirés**

20. Dans le cadre du programme 2002-2006, une transformation progressive de la notion de services a été entreprise, passant d'une approche axée sur la fourniture à une approche fondée sur les droits. Vu l'augmentation de la demande en matière d'élaboration de politiques publiques, de renforcement des institutions et de

mobilisation sociale pour la défense et l'exercice des droits, l'UNICEF devra intensifier ses activités de plaidoyer et son assistance technique.

21. Le cadre juridique n'est pas encore entièrement conforme à la Convention relative aux droits de l'enfant. Une assistance technique renforcée sera nécessaire pour arriver à un consensus social qui permettra : a) de faire avancer le programme législatif; b) d'appuyer les efforts de l'État pour faire appliquer et systématiser les lois et réglementations administratives; et c) d'encourager une participation généralisée de la société civile à l'élaboration de lois et de mécanismes assurant le suivi de leur application.

22. Le développement du jeune enfant et les soins aux adolescents faisaient précédemment l'objet d'interventions ponctuelles. Le nouveau programme privilégiera une approche intégrée, passant surtout par des cadres municipaux où seront articulés les rôles des autorités, des services locaux, des communautés et des familles.

23. En dépit d'obstacles sociaux et culturels, la participation organisée des femmes aux échelons national et local s'est avérée efficace dans la répartition, la gestion et l'audit social des services.

24. La participation des enfants et des adolescents n'a pas encore atteint un niveau susceptible de persister. Il faut cependant élargir les gouvernements d'étudiants et ouvrir de nouveaux espaces adaptés aux adolescents pour encourager le développement d'initiatives culturelles.

25. L'éducation bilingue (NEUBI) a eu des conséquences positives sur le taux de persévérance scolaire des filles autochtones et il conviendra de la développer. Le programme national de bourses sera mieux géré par les gouvernements municipaux, avec une priorité pour l'éducation des filles.

## Programme de pays, 2005-2008

### Tableau budgétaire récapitulatif

<i>Programme</i>	<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>		<b>Total</b>
	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	
Politiques publiques et renforcement des capacités institutionnelles	1 148	6 010	<b>7 158</b>
État de droit, participation et culture de paix	1 130	11 668	<b>12 798</b>
Coûts intersectoriels	1 370	800	<b>2 170</b>
<b>Total</b>	<b>3 648</b>	<b>18 478</b>	<b>22 126</b>

### Élaboration du programme

26. Pour synchroniser le cycle de son programme avec celui des autres organismes des Nations Unies dans le pays, l'UNICEF achève en 2004 son programme de coopération de 2002-2006. Un examen à mi-parcours a été mené en 2003, incluant des consultations avec les partenaires et les homologues.

27. Les observations finales du Comité des droits de l'enfant sur le deuxième rapport périodique du Guatemala ont été analysées et prises en compte dans l'élaboration du nouveau programme de pays, la priorité étant donnée à des éléments tels que la violence, la petite enfance, l'éducation bilingue/interculturelle, la connaissance des droits, la santé de l'adolescent et le renforcement de l'environnement familial.

28. Le nouveau programme se fonde sur le bilan commun de pays (BCP), les priorités publiques nationales, y compris les accords de paix, les objectifs du Millénaire pour le développement et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD). Toutes les institutions, fonds et programmes des Nations Unies au Guatemala ont participé au processus de préparation qui comportait de vastes consultations avec les pouvoirs publics et les organisations de la société civile, des sondages d'opinion et l'analyse de discussions de groupes de liaison. Le PNUAD a proposé une définition des résultats attendus pour chaque problème identifié comme base d'une coopération harmonisée.

### **Objectifs, principaux résultats et stratégies**

29. L'objectif à long terme est d'assurer la satisfaction des droits de tous les enfants, de tous les adolescents et de toutes les femmes, dans une société plus égale et libre de toute discrimination.

30. En coordination avec les partenaires nationaux et non gouvernementaux, les organismes des Nations Unies et les donateurs, le programme de pays veille à assurer aux enfants, adolescents et femmes vulnérables et à risque : a) la priorité dans les politiques sociales, économiques et fiscales, aux niveaux national et local; b) un accès à des mécanismes efficaces pour prévenir, réprimer et éliminer toutes les formes de discrimination; c) le bénéfice d'un environnement protecteur renforcé où leurs droits sont garantis par un système national de protection de l'enfant mettant l'accent sur le développement des compétences de la famille; d) un accès garanti à des services de base intégrés et de bonne qualité qui sont appropriés aux plans social, culturel et environnemental, surtout pour les habitants des zones rurales et pour ceux d'origine indigène; et e) une participation au processus de décisions national et local, dans le contexte de la réconciliation et d'une culture de paix, avec une attention spéciale pour les populations autochtones.

31. L'obtention de ces résultats essentiels dépendra des stratégies ci-après : a) activités de plaidoyer en faveur d'un cadre juridique renforcé conforme à toutes les conventions internationales en vigueur; b) assistance technique et activités de plaidoyer pour une adhésion et une mobilisation nationales en faveur de politiques publiques et d'un investissement accru bénéficiant aux enfants, y compris la collaboration avec les maires pour élargir l'approche intégrée développée dans les municipalités pilotes; c) renforcement des capacités institutionnelles nationales et locales pour mettre en place le système de protection des enfants, la fourniture de services et les mécanismes de réponse aux situations d'urgence; et d) activités visant à mieux faire connaître au public les droits des enfants et des femmes, à encourager la participation et à contrôler la satisfaction des droits.

## Liens avec les priorités nationales et le PNUAD

32. Le programme de pays répond aux priorités nationales dans le respect des accords de paix et des priorités définies par le PNUAD, en mettant l'accent sur les points suivants : a) faire des enfants et de leur famille une priorité dans les politiques d'investissement macroéconomique et social, en particulier pour réduire l'extrême pauvreté et la malnutrition, qui retardent la croissance chez les enfants; b) faciliter l'accès à des services de base intégrés et de qualité ainsi qu'à l'enseignement primaire universel; c) développer les capacités de participation, de liberté d'expression et d'audit social chez les enfants, les adolescents et les femmes dans les prises de décisions; d) mettre au point des mécanismes efficaces de prévention, répression et élimination de toutes les formes d'exploitation et de violence affectant les enfants, les adolescents et les femmes à risque; et e) encourager le respect intégral des droits de l'homme en réduisant la discrimination à l'encontre des enfants, des adolescents et des femmes, conformément aux accords de paix.

## Liens avec les priorités internationales

33. Le programme de pays prend en compte les traités relatifs aux droits de l'homme, les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire, le Plan stratégique à moyen terme, *Un monde digne des enfants* et les recommandations des comités de la Convention relative aux droits de l'enfant et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes; il intègre les priorités établies dans sa programmation axée sur les résultats ainsi que dans le Plan intégré de suivi et d'évaluation, l'accent étant mis sur les actions suivantes : a) renforcer les politiques et les stratégies visant à réduire la malnutrition qui retarde la croissance chez les enfants, surtout ceux âgés de moins de 5 ans; b) réaliser une éducation primaire universelle de qualité pour tous, en particulier pour les enfants autochtones et ruraux; c) privilégier les filles en favorisant la préparation à la vie active et en élevant le niveau d'instruction et de protection contre la violence et la discrimination; d) réduire la mortalité infantile, élargir la couverture médicale, assurer le développement intégré de la petite enfance et élargir la vaccination; e) arrêter la propagation du VIH/sida et la transmission du VIH par la mère à l'enfant en assurant aux femmes enceintes et aux enfants séropositifs un accès à des services de qualité et en renforçant les efforts éducatifs auprès des adolescents; et f) éliminer progressivement le travail des enfants, l'exploitation sexuelle, la traite et les transferts clandestins, les sévices et autres formes de violence et de discrimination et mettre au point des initiatives à l'intention des adolescents à risque.

## Composantes du programme

34. **Politiques publiques et renforcement des capacités institutionnelles.** Ce programme porte sur les aspects socioéconomiques, institutionnels, fiscaux et normatifs des tâches qui incombent aux responsables. Il propose un remède à deux défauts majeurs signalés par le BCP/PNUAD : la concentration des richesses et des opportunités et l'accès limité aux services de base et à la protection sociale. Ses deux composantes de coopération s'articulent comme suit :

**35. Politiques sociales intégrées.** L'objectif principal est d'aider les administrations nationales et municipales à développer et mettre au point des politiques publiques visant à : a) renforcer les organes gouvernementaux responsables des politiques publiques; b) encourager un investissement social national et décentralisé qui soit viable; c) mettre au point des outils pour assurer la transparence et l'équité dans l'affectation des ressources publiques au secteur social; et d) encourager la participation de la société civile à la conception et à la mise en œuvre des politiques et des dépenses sociales et dans le suivi de leurs effets.

**36. Soins intégrés pour la survie et le développement.** Le principal objectif est d'aider les organes publics nationaux et locaux ainsi que les organes non gouvernementaux à créer les conditions voulues pour la survie et le développement des enfants, des adolescents et des femmes les plus à risque. On insistera en particulier à garantir la qualité des services intégrés en matière de santé et de nutrition à l'intention des enfants, des adolescents, des femmes enceintes et allaitantes et à améliorer les conditions sanitaires pour les groupes vulnérables. Les actions de soins de santé viseront à : a) élargir la couverture médicale des mères et des enfants dans la perspective d'un accès universel à des services de santé de qualité; b) renforcer les interventions intégrées en faveur de la petite enfance et les associer à des programmes éducatifs; c) élargir les programmes de prophylaxie et de vaccination et de renforcement des soins de santé primaires; d) promouvoir et/ou renforcer les mesures visant à prévenir la transmission du VIH/sida de la mère à l'enfant; et e) promouvoir une approche intégrée de la santé des adolescents, y compris la prévention du VIH/sida. Les actions en faveur de la nutrition seront centrées sur la prévention de la malnutrition qui retarde la croissance chez les enfants âgés de moins de 5 ans et sur les carences en micronutriments et viseront à : a) renforcer la capacité de suivi nutritionnel et mettre au point des systèmes de prévention dans les municipalités pour localiser l'insécurité alimentaire; b) encourager l'allaitement au sein jusqu'à 6 mois et l'apport d'un complément alimentaire jusqu'à 3 ans; c) développer les systèmes de contrôle pour dépister les carences en fer, en vitamine A et en acide folique; d) administrer des suppléments de vitamine A aux enfants âgés de 6 à 36 mois; et e) mettre en place des programmes éducatifs familiaux concernant les habitudes alimentaires et la nutrition. En ce qui concerne l'eau et l'assainissement, des interventions spécifiques seront développées pour les zones rurales reculées, afin d'améliorer la qualité et l'approvisionnement en eau potable tout en préservant l'environnement.

**37. État de droit et culture de paix.** Ce programme intègre les principaux aspects juridiques, culturels et éducatifs requis pour permettre aux enfants, aux adolescents et aux femmes d'exercer leurs droits. Il correspond à trois domaines prioritaires du PCB/PNUAD : état de droit précaire, discrimination sociale et culturelle et inégalité de la répartition des pouvoirs. Le programme compte trois composantes de coopération :

**38. Protection des enfants, des adolescents et des femmes.** L'objectif est de créer des conditions favorables à la protection des enfants et des femmes en renforçant les systèmes nationaux et municipaux de protection des enfants, conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant et à la loi sur la protection intégrale des enfants et des adolescents. Les efforts doivent viser à : a) renforcer la capacité institutionnelle du système de protection aux niveaux national et décentralisé; b) plaider en faveur d'une réforme du cadre juridique national en conformité avec les instruments internationaux; c) développer des

initiatives intégrées pour les adolescents à risque; et d) éliminer progressivement le travail des enfants, l'exploitation sexuelle ainsi que la traite et le transfert illicite d'enfants, d'adolescents et de femmes.

39. **Éducation, paix et interculturelisme.** L'objectif principal est de garantir le droit à une éducation de qualité pour tous en renforçant et en élargissant les stratégies éducatives appropriées et en éliminant les obstacles et la discrimination. Les efforts conforteront l'engagement d'éliminer en 2005 l'inégalité entre les sexes et l'objectif d'assurer aux enfants et aux adolescents, d'ici à 2015, la possibilité d'accéder à l'enseignement primaire universel et de poursuivre et achever des études dans des établissements d'enseignement culturellement convenables et de bonne qualité. Les axes principaux sont les suivants : a) développer des stratégies en vue de parvenir à un enseignement primaire universel; b) encourager des programmes de bourses scolaires efficaces, gérés par les autorités municipales; c) élargir l'emploi de modèles éducatifs préscolaires non formels, adoptant une approche intégrée qui inclut la participation de la famille et de la communauté et qui est liée à la santé; d) renforcer l'application de politiques nationales en matière d'enseignement primaire bilingue/interculturel, avec une attention spéciale pour les filles rurales et autochtones; e) concevoir et mettre en œuvre des programmes modulables à l'intention des adolescents non scolarisés et des élèves du secondaire; f) faire prévaloir une culture de paix et de démocratie par la participation de gouvernements d'étudiants, de jeunes animateurs, de parents et de membres de la communauté; et g) intégrer dans les programmes l'éducation pour la paix.

40. **Communication et participation pour une culture des droits.** Il s'agit de développer une culture de respect des droits de l'homme et la participation qu'implique l'exercice de ces droits. Les interventions auront les objectifs suivants : a) surveiller les médias et former des responsables de la communication sociale pour que les questions liées aux enfants, aux adolescents et aux femmes reçoivent une publicité suffisante; b) créer de nouveaux espaces et de nouvelles possibilités d'exprimer son opinion et de participer en privilégiant les adolescents et les femmes; c) sensibiliser davantage et mobiliser les différents groupes sociaux (secteurs privé, monde universitaire, politique, religieux); et d) encourager le renforcement des capacités des enfants, des adolescents et des femmes ainsi que leur participation au sein de la famille, de la communauté et des manifestations sociales pour souligner l'impact que ces groupes peuvent avoir sur les prises de décisions et l'audit social.

41. **Dépenses intersectorielles.** Les dépenses intersectorielles devront couvrir les coûts d'exécution des programmes qui ne sont pas imputables à des programmes particuliers mais sont clairement liés au déroulement du programme. Il s'agit essentiellement de financer les personnels associés aux fournitures, aux technologies de l'information, aux communications et aux activités de suivi et d'évaluation, ainsi que les dépenses de fonctionnement nécessaires pour assurer sans à-coups l'exécution, le suivi et la coordination du programme.

42. **Questions intersectorielles.** Les questions retenues sont les suivantes : a) approche du cycle de la vie qui distingue entre les trois stades de développement de l'enfance, tout en les associant; b) égalité des sexes; c) interculturelisme; et d) planification préalable et interventions d'urgence intégrant une approche axée sur les droits, avec priorité donnée dans toutes les institutions nationales aux populations à risque et/ou affectées. Le programme de coopération au niveau du

bureau de pays aura la flexibilité voulue pour faire face aux situations d'urgence. Toutes les composantes de programme mettront l'accent sur le renforcement de la famille en tant que principal milieu protecteur et propice au développement de l'enfant.

## **Principaux partenariats**

43. Les principaux acteurs de la mise en œuvre du programme seront les administrations nationales et locales. Les partenaires compteront également des acteurs du secteur privé, des associations civiques, des mouvements ruraux et autochtones, des groupes d'inspiration religieuse et des organisations non gouvernementales. Une attention particulière sera donnée aux réseaux et aux organisations d'adolescents et de femmes ainsi qu'à une plus grande implication des médias.

44. Le programme exploitera les connaissances spécialisées des organismes des Nations Unies, des fonds et programmes participant au PNUAD, qui coopéreront principalement par l'intermédiaire des groupes thématiques interinstitutions envisagés par le PNUAD. S'agissant de questions spécifiques, le programme de pays veillera à coordonner : a) les politiques publiques avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO); b) les questions de santé, d'eau et d'assainissement avec l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP); c) la nutrition avec le Programme alimentaire mondial (PAM), la FAO et l'OPS; d) l'éducation bilingue et interculturelle avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO); e) la protection des enfants avec le PNUD, l'Organisation internationale du Travail (OIT)/le Programme international pour l'abolition du travail des enfants, le Haut Commissariat aux droits de l'homme, l'Organisation internationale pour les migrations et l'UNESCO; et f) le VIH/sida avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), le PNUD, l'OPS, le FNUAP et l'UNESCO.

## **Suivi, évaluation et gestion du programme**

45. Le Secrétariat de la planification et de la programmation de la présidence (*Secretaria de planificación y programación de la Presidencia*, SEGEPLAN) est l'institution nationale responsable de la coordination avec le programme de pays. Un mécanisme intersectoriel de suivi et de coordination de programme sera créé, dont feront partie SEGEPLAN, l'UNICEF et d'autres partenaires. Les organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et les donateurs participeront au suivi. Des plans d'action annuels seront préparés en commun par les partenaires concernés et l'UNICEF.

46. Un plan intégré de suivi et d'évaluation sera élaboré. Le suivi sera assuré par des visites régulières sur le terrain et des enquêtes ciblées. Le Gouvernement et l'UNICEF feront chaque année conjointement le point sur toutes les composantes du programme de pays. Un examen à mi-parcours sera organisé pendant la troisième année du programme et l'évaluation finale sera faite pendant la quatrième année.

